

**Suravenir et Crédit Mutuel Arkéa lancent 2 titres de créance
à capital garanti à échéance 5⁽⁵⁾ et 8 ans⁽⁵⁾ avec un coupon annuel de
3,70%⁽⁴⁾ et 4,30%⁽⁴⁾ payé en une seule fois à maturité :
Obligation Globe Juin 2028 et Obligation Globe Juin 2031**

30 mai 2023 – Suravenir, filiale d'assurance-vie et de prévoyance du Crédit Mutuel Arkéa met à disposition des distributeurs de ses contrats d'assurance-vie deux émissions obligataires Crédit Mutuel Arkéa⁽¹⁾ à capital garanti⁽²⁾ avec le versement de coupons annuels de 3,70%⁽⁴⁾ pour Obligation Globe Juin 2028 et de 4,30%⁽⁴⁾ pour Obligation Globe Juin 2031 payés en une seule fois à maturité.

Suravenir a souhaité faire profiter les clients de ses trois filières de distribution de la hausse des taux d'intérêt en proposant Obligation Globe Juin 2028 et Obligation Globe Juin 2031, disponibles à la souscription au sein d'un contrat d'assurance-vie depuis le 22 mai 2023 et jusqu'au 22 juin 2023⁽³⁾.

Ces deux titres de créance émis par Crédit Mutuel Arkéa sont des obligations vertes (green bond) destinées à financer ou refinancer des prêts pour l'acquisition, le développement, l'exploitation ou la maintenance d'activités ayant un impact environnemental positif contribuant ainsi à la transition écologique.

A l'échéance, les assurés récupèrent l'intégralité du capital initial⁽¹⁾ majoré d'un coupon garanti :

- **Obligation Globe Juin 2028**

Coupon garanti versé à échéance : 18,5% brut soit 3,70%⁽⁴⁾ brut (4) x 5 ans (Taux de Rendement annuel Brut maximum de 3,44%⁽⁴⁾)

- **Obligation Globe Juin 2031**

Coupon garanti versé à échéance : 34,4% brut soit 4,30%⁽⁴⁾ brut (4) x 8 ans (Taux de Rendement annuel Brut maximum de 3,76%⁽⁴⁾)

(1) Le client est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement et de mise en résolution de l'émetteur. La notation de Crédit Mutuel Arkéa est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de commercialisation. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'émetteur. Elle ne représente en rien un argument de souscription du produit et ne saurait en constituer un.

(2) Le capital en cas de rachat à l'initiative du client n'est pas garanti en cours de vie. Les deux émissions présentent dans ce cas un risque de perte partielle ou totale du capital. La garantie du capital offerte à l'échéance s'entend hors frais et commissions et avant prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

Les produits Obligation Globe Juin 2028 et Obligation Globe Juin 2031 présentent un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie. La garantie du capital à l'échéance s'entend hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement et hors défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'émetteur.

(3) La commercialisation des titres de créance Obligation Globe Juin 2028 et Obligation Globe Juin 2031 est réalisée dans la limite des stocks disponibles et peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 22/06/2023 inclus.

(4) Les gains, montants de remboursement et Taux de Rendement Annuel (TRA) Brut présentés sont hors commission de souscription et hors droits de garde liés au compte titres et hors frais d'entrée et frais de gestion liés au contrat d'assurance vie ou de capitalisation, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, hors défaut de paiement, faillite de l'Émetteur.

(5) Les durées d'investissements conseillées sont de 5 ans pour Obligation Globe Juin 2028 et de 8 ans pour Obligation Globe Juin 2031

François-Régis Bernicot, Président du Directoire de Suravenir : « En proposant ces deux fonds Obligation Globe Juin 2028 et Obligation globe Juin 2031 au sein des contrats d'assurance-vie conçus par Suravenir, nous avons *souhaité faire bénéficier les assurés d'une opportunité créée par la hausse importante et brutale des taux d'intérêt. Ainsi, nous jouons notre rôle, en tant qu'assureur, de contribuer au maintien du pouvoir d'achat des assurés dans un contexte de forte inflation. »*

Stéphane Cadieu, Directeur des marchés financiers du Crédit Mutuel Arkéa : « *Nous sommes très heureux de pouvoir apporter une solution à la fois simple et rémunératrice tout en apportant une garantie de capital à échéance pour les clients du groupe Crédit Mutuel Arkéa. Ces obligations vertes à destination d'investisseurs particuliers permettent également d'accompagner le financement de projets en faveur de la transition environnementale. »*

François-Régis Bernicot et Stéphane Cadieu prennent la parole :



A propos de Suravenir

Suravenir est la filiale d'assurance-vie et de prévoyance du Crédit Mutuel Arkéa. Au 31 décembre 2022, Suravenir affiche plus de 50,6 milliards d'euros d'encours gérés en assurance-vie et une collecte brute qui s'élève à 4,5 milliards d'euros. Suravenir et ses 347 collaborateurs sont spécialisés dans la conception, la fabrication et la gestion de contrats d'assurance-vie et de prévoyance commercialisés par un grand nombre de partenaires distributeurs : réseaux bancaires, canal internet, conseillers en gestion de patrimoine, courtiers, et autres grands partenaires.

www.suravenir.fr

Contact presse : Katell Piriou – 06 21 68 17 91 – katell.piriou@suravenir.fr – @suravenir

A propos du groupe Crédit Mutuel Arkéa

Le groupe coopératif Crédit Mutuel Arkéa est composé des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et de leurs caisses locales adhérentes, ainsi que d'une quarantaine de filiales spécialisées (Fortuneo, Monext, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Arkéa Investment Services, Suravenir ...). Il compte plus de 11 000 salariés, 2 600 administrateurs, plus de 5,1 millions de sociétaires et clients dans la bancassurance et affiche un total de bilan de 189,1 milliards d'euros.

Premier groupe bancaire à se doter d'une Raison d'être en 2019, le Crédit Mutuel Arkéa est devenu une société à mission en 2022 et s'engage au travers de son plan stratégique "Transitions 2024" à pratiquer une finance au service des territoires et de leurs acteurs afin de se positionner comme le partenaire financier agile et innovant des transitions d'avenir.

Présent sur l'ensemble du territoire national, le Crédit Mutuel Arkéa a fait le choix de maintenir ses centres de décisions en région. Il est un acteur majeur de la création d'emploi sur ses territoires, et s'appuie sur une dynamique de recrutement continue. Le groupe a acquis la conviction que le développement local ne peut se faire qu'en alliant le financier et l'extra-financier. C'est la raison pour laquelle Crédit Mutuel Arkéa est la première banque française à avoir développé une méthode inédite de calcul de la performance globale. Cela lui permet de prendre en compte l'ensemble des impacts financiers, sociaux, sociétaux et environnementaux de ses activités et celles de ses parties prenantes.

Contact Presse : Ariane Le Berre-Lemahieu - 02 98 00 22 99 - ariane.le-berre-lemahieu@arkea.com

Suivez-l'actualité du Crédit Mutuel Arkéa sur les réseaux sociaux [c m - a r k e a . c o m](#)